

DEC 3-2

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES  
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

Vu le code général de la fonction publique en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, livre 1<sup>er</sup> Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté rectoral du 04 mars 2026 arrêtant la composition du jury pour le concours de recrutement des infirmiers de la session 2026 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, session 2026, est modifié comme suit :

Est ajouté

**Membre :**

Mme Stéphanie LOGEAIS – Médecin – Conseillère technique départementale – DSDEN de la VENDÉE

**ARTICLE 2 :**

Le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 03 avril 2026

*Pour la Rectrice et par délégation  
le Directeur des Examens et Concours*



**Jean-Eudes AYMER**